


EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

<p>DELIBERATION N° : 20170712_7</p> <p>OBJET : Organisation de spectacles par la Commune Adoption de tarifs</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: center;">25 JUIL. 2017</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 28 Procuration : 7 Votants : 35 Abstention : 0 Exprimés : 35</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le douze juillet à dix-sept heures vingt minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire</p> <p>Présents LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; PAYET Priscilla</p> <p>Représentés YEBO Henri Claude représenté par GRONDIN Jean Marie MOREL Harry Claude représenté par LEBRETON Patrick GERARD Gilberte représentée par D'JAFFAR M'ZE Mohamed KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian JAVELLE Blanche Reine représentée par MUSSARD Rose Andrée BOYER Julie représentée par HUET Henri Claude RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin</p> <p>Absents HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry</p>
<p>Le Maire</p> <p> Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e) Inelda BAUSSILLON</p>	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame ETHEVE Corine, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>

Séance du 12 juillet 2017**DÉLIBÉRATION N° : 20170712-7****OBJET :**

Organisation de spectacles par la Commune
Adoption de tarifs

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**Le Maire expose :**

Par délibération n°03 du 6 octobre 2003, le conseil municipal a adopté des tarifs applicables aux spectacles se déroulant au Cinéma Royal ou sur le territoire communal.

Compte tenu des événements nouveaux programmés sur le territoire communal, il convient d'actualiser ladite délibération avec de nouvelles tranches tarifaires adaptées aux spectacles variés à venir.

La tarification spécifique des spectacles fera l'objet d'une décision du maire préalablement à l'événement.

Vous trouverez ci-dessous les tranches tarifaires proposées :

Catégorie des spectacles	Tarif correspondant	Bénéficiaires
Spectacles pour enfants	entre 1€ et 5€	Tout public – Public scolaire
Théâtre, cinéma, danse, musique, humour, autres...	entre 2 € et 20 €	Tout public – Public scolaire

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'adopter les nouvelles tranches tarifaires telles que proposées dans le tableau ci-dessus pour les spectacles organisés par la Ville de Saint-Joseph sur son territoire ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°3 du 6 octobre 2003,

Vu la note explicative de synthèse n°7,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Envoyé en préfecture le 25/07/2017
Reçu en préfecture le 25/07/2017
Affiché le 25/07/2017
ID : 974-219740123-20170712-DCM20170712_7-DE

Présents : 28

Représentés : 7

Pour : 35

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1er.- ADOPTE les nouvelles tranches tarifaires telles que proposées dans le tableau ci-après pour les spectacles organisés par la Ville de Saint-Joseph sur son territoire.

Catégorie des spectacles	Tarif correspondant	Bénéficiaires
Spectacles pour enfants	entre 1€ et 5€	Tout public – Public scolaire
Théâtre, cinéma, danse, musique, humour, autres...	entre 2 € et 20 €	Tout public – Public scolaire

Article 2.- AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : **25 JUIL, 2017**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)



Inelda BAUSSILLON